

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 17 février 2025

Délibération n° CP-2025-3973

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Bron

Objet : Approbation du principe de déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située avenue Jean Monnet - Autorisation donnée au futur acquéreur d'engager les formalités nécessaires au dépôt des autorisations d'urbanisme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Directions Territoriales

Rapporteur : Monsieur Fabien Bagnon

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 31 janvier 2025

Secrétaire élu(e) : Madame Nathalie Dehan

Présents : M. B. Artigny, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendaël, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Grivel), Mme F. Benahmed (pouvoir à Mme V. Brunel), Mme C. Brossaud (pouvoir à Mme L. Fréty), M. P. Charmot (pouvoir à Mme V. Sarselli).

Absent non excusé : M. P. Cochet.

Commission permanente du 17 février 2025**Délibération n° CP-2025-3973**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Bron

Objet : Approbation du principe de déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située avenue Jean Monnet - Autorisation donnée au futur acquéreur d'engager les formalités nécessaires au dépôt des autorisations d'urbanisme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Directions Territoriales

La Commission permanente,

Vu le rapport du 29 janvier 2025, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

La société Decathlon, située 332 avenue Général de Gaulle à Bron, a sollicité la Métropole pour réaliser un échange foncier afin de procéder à un alignement de l'emprise foncière de l'ensemble immobilier Decathlon Bron.

L'échange foncier concerne l'acquisition, par la Métropole, de deux parties de la parcelle cadastrée OC 1842 d'une superficie d'environ 466 m² située avenue Charles de Gaulle à Bron et appartenant à la société Decathlon, et à la cession après déclassement et désaffectation du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise d'une superficie d'environ 1 940 m², située avenue Jean Monnet à Bron.

Dans le cadre de ce projet, ladite société demande à la Métropole l'approbation du principe de déclassement et l'autorisation d'engager les formalités nécessaires au dépôt des autorisations d'urbanisme.

II - Déclassement

Le déclassement porte sur une emprise appartenant au domaine public de voirie métropolitain, d'une superficie d'environ 1940 m² environ, située avenue Jean Monnet à Bron.

Une enquête technique est d'ores et déjà engagée par les services de la Métropole afin de vérifier si aucun obstacle technique ne s'oppose au déclassement, étant entendu que le dévoiement éventuel des réseaux sera à la charge de la société Decathlon.

Il est proposé que la Métropole prenne acte, dès à présent, du principe de déclassement du domaine public de voirie métropolitain de ladite emprise.

Le déclassement proprement dit interviendra par délibération ultérieure, après constatation de la désaffectation de ladite emprise.

Par ailleurs, il est également proposé par la présente délibération que la Métropole, en tant que propriétaire, autorise d'ores et déjà la société Decathlon à déposer toutes les demandes nécessaires à l'obtention des autorisations d'urbanisme requises pour la réalisation de son projet ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le principe du déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise d'une superficie de 1 940 m² environ, située avenue Jean Monnet à Bron.

2° - Autorise la société Decathlon à déposer les demandes nécessaires à l'obtention des autorisations d'urbanisme requises pour la réalisation de son projet sur ladite emprise.

3° - Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 17 février 2025

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20250217-330889-DE-1-1 Date de télétransmission : 17 février 2025 Date de réception préfecture : 17 février 2025
